

Sommaire :

1. Charge de travail bivalence suppressions de postes
2. On a tous une raison de manifester le 20 janvier
3. Temps de travail, charge de travail Réunions des S1

Temps de travail, Charge de travail

- Les services des enseignants
- La bivalence et la qualification
- L'orientation, les professeurs principaux
- Les Titulaires sur Zone de Remplacement

Voir au verso

Réunions des S1 (sections d'établissements)

- **Mercredi 31 Janvier à la section académique du Snes à 14h30**
3 rue Guy de Gouyon du Verger – Arcueil (RER B Arcueil Cachan, plan d'accès sur site)
- **Jeudi 1^{er} Février à Trappes** 14h à 17h
au local SNES FSU 24 rue J.Jaurès 78 Trappes
- **Jeudi 8 Février Cergy** 14h30 Lycée Kastler

Modalités d'autorisation d'absence voir au verso

Le système éducatif, et tout particulièrement le second degré, est l'objet d'attaques sans précédent avec la loi Fillon et les diverses mesures prises par De Robien.

Il s'agit de réduire le rôle du service public à un minimum et le but est de réaliser le maximum d'économies budgétaires.

Trois grands leviers sont utilisés :

- **Alourdir** la charge de travail des personnels tout en déqualifiant la profession en changeant en profondeur le sens du métier.
- **Réduire** les horaires des élèves non seulement en s'en prenant aux options, mais avec la volonté d'aller beaucoup plus loin (voir audits).
- **Réduire** le nombre d'élèves scolarisés en mettant en place à tous niveaux des sorties précoces et en faisant la promotion de l'apprentissage.

Le tout forme un ensemble très cohérent et très réactionnaire.

Donner à chaque S1 les informations nécessaires, pour convaincre les collègues et au-delà, si nous voulons gagner, les parents d'élèves, c'est notre objectif .

Les présentes réunions que nous organisons sont consacrées à la charge de travail sous ses différents aspects, car c'est le sujet au cœur des actions en cours.

Ces réunions devraient aussi nous permettre d'amorcer un débat qui se prolongera à notre congrès (congrès académique les 8 mars, 15 mars et 16 mars) et dans un stage syndical que nous organiserons au 3^{ème} trimestre.

Les services des enseignants

La première attaque est la réforme des décrets de 1950, à ce titre notre académie perd officiellement 246 Equivalents Temps Plein, en réalité notre Recteur ponctionne 416 ETP, soit 5102 heures en lycées et aussi 2400 heures en collèges.

La deuxième se fait au travers de la réduction des horaires élèves, donc plus de classes et d'élèves à prendre en charge, davantage de copies.

Le regroupement d'options ou leur suppression, la suppression des dédoublements ou groupes à effectif réduit ont les mêmes effets.

La bivalence et la qualification

Encore une fois la nouvelle rédaction des décrets accentue le recours à des compléments de service dans une discipline voisine.

Il y a aussi la possibilité d'affecter des PLP en collège, la création de mentions complémentaires au CAPES.

La réforme des IUFM va dans le même sens, et De Robien veut créer des CAPES bivalents en vue de recréer un corps de professeurs de collège.

La cohérence du dispositif est claire : un corps déqualifié de professeurs travaillant sous l'autorité du chef d'établissement, président du Conseil Pédagogique. Ils sont chargés d'enseigner le socle commun très réducteur, de remplir les livrets de compétences des élèves, de proposer des éléments de la note de vie scolaire, d'assurer les remplacements de courte durée, bref un métier d'exécutant qui n'a plus rien à voir avec le nôtre.

L'orientation, les professeurs principaux

Les recrutements de Conseillers d'Orientation Psychologues sont en forte baisse, leur rôle dans l'éducation nationale est remis en cause et à terme c'est leur disparition pure et simple qui est visée.

La loi Fillon implique une orientation conçue comme un simple tri des élèves en fonction de leur « mérite », des compétences et des besoins immédiats de la société. Il n'est pas utile d'être qualifié pour faire ce travail : c'est ainsi que deux nouvelles circulaires mettent en place un entretien d'orientation pour tous les élèves de troisième, et un dispositif d'orientation active pour tous les élèves de terminale, que doivent conduire les professeurs principaux. Charge de travail supplémentaire, sans la moindre qualification. Ils devraient aussi en troisième faire des propositions pour la note de vie scolaire.

Les Titulaires sur Zone de Remplacement

Dans cette conception, ils sont les premiers touchés, et c'est souvent ainsi que nos collègues entrent dans le métier. Sur des zones élargies, ils pourront être nommés sur tout type d'établissement, avec bien entendu risque d'un service bivalent. Entre deux suppléances, le risque du n'importe quoi s'élargit, ils sont avant tout un élément de souplesse et une variable d'ajustement, rôle auparavant dévolu aux non-titulaires.

Pour ceux qui ont besoin d'une autorisation d'absence Modèle de lettre à recopier et à remettre à votre chef d'établissement Avec le mandat syndical ci-dessous à découper

Modèle de lettre

Monsieur Madame

Professeur

Au (nom de l'établissement)

À Monsieur le recteur de l'Académie de Versailles

Sous couvert

Monsieur (ou madame) le Proviseur (principal)

A

le

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation d'absence pour le 2007 (précisez la date), conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret du 28 mai 1982).

Je suis en effet mandaté(e) pour participer au bureau départemental élargi du Snes.

Je vous prie de croire, monsieur le Recteur, à l'expression de nos sentiments respectueux

2007 (précisez la date), conformément à la réglementation en

MANDAT SYNDICAL Yvelines 1^{er} février

SNES

Section académique de Versailles section départementale des Yvelines

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cédex

Je soussignée Maria Bolzinger, secrétaire départementale de la section Snes des Yvelines

certifie que est mandaté(e) pour participer au bureau départemental élargi du Snes. le jeudi 1^{er} février 2007 .

A Paris le 15/01/ 2007

Maria Bolzinger

MANDAT SYNDICAL Val d'Oise 8 février

SNES

Section académique de Versailles section départementale du Val d'Oise

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cédex

Je soussignée David Rafroidi, secrétaire départemental de la section Snes du Val d'Oise

certifie que est mandaté(e) pour participer au bureau départemental élargi du Snes. le jeudi 8 février 2007 .

A Paris le 15/01/ 2007

David Rafroidi